



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGIR ET RÉUSSIR, ENSEMBLE

RAPPORT
ANNUEL

2015
2016

Photo : Maridav / Shutterstock.com

Course en canot à glace • Québec

AGIR ET RÉUSSIR, ENSEMBLE

Créé en 2000, le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'initier, susciter et soutenir des actions visant à accélérer l'adoption de comportements ou pratiques favorables au développement durable au Québec.

Le FAQDD est un acteur d'innovation sociale au sein d'un réseau de décideurs et de professionnels en développement durable (associations, coopératives, entreprises, ministères, universités et municipalités).

TABLE DES MATIÈRES



MESSAGE
DE LA PRÉSIDENTE P. 03



MESSAGE
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL P. 05



ÉQUIPE P. 06



LE FAQDD
PRÉSENT PARTOUT
DEPUIS 2000 P. 08

MAGNITUDE¹⁰ P. 10

ACTION-CLIMAT



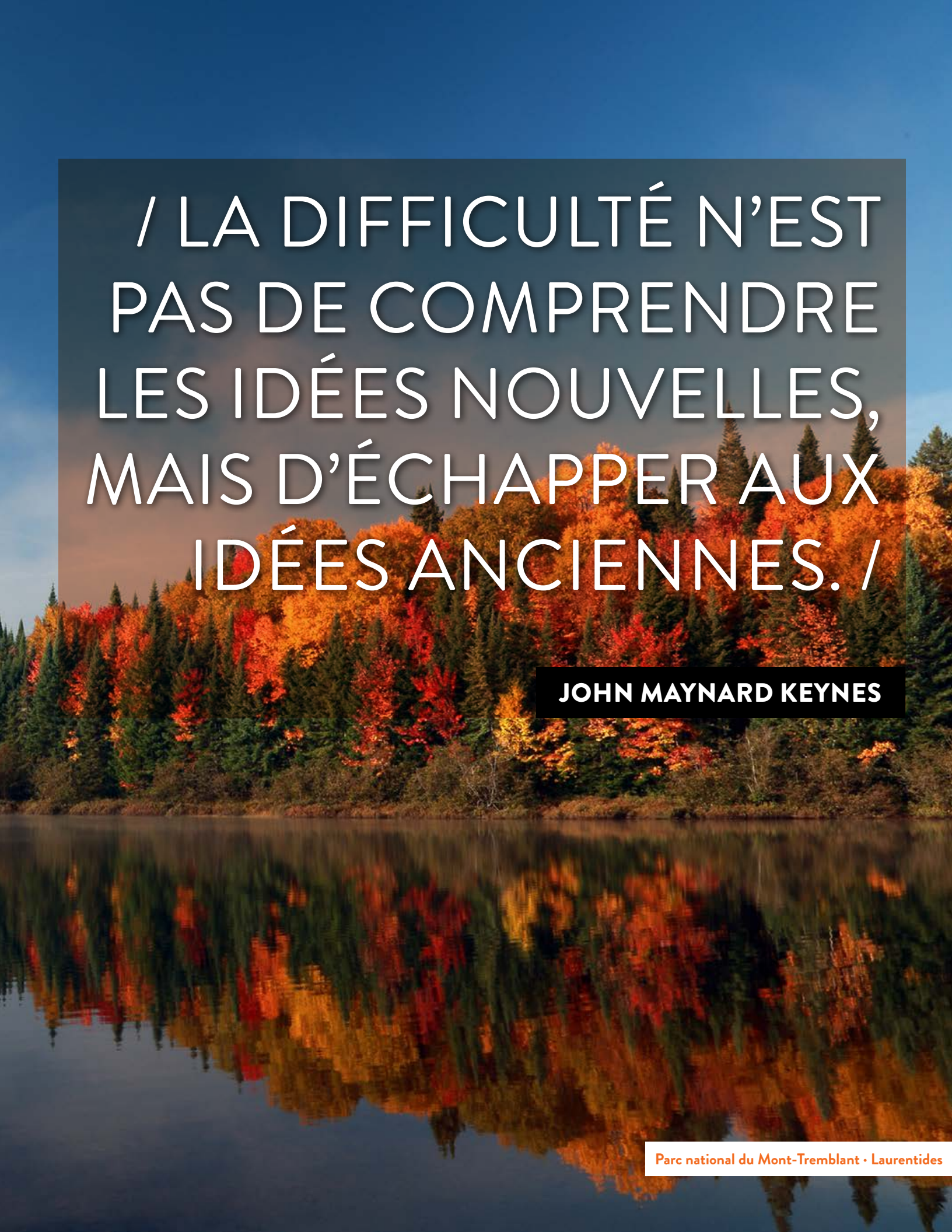
QUÉBEC P. 13

CONCOURS
D'IDDÉES P. 15

ÉTATS FINANCIERS

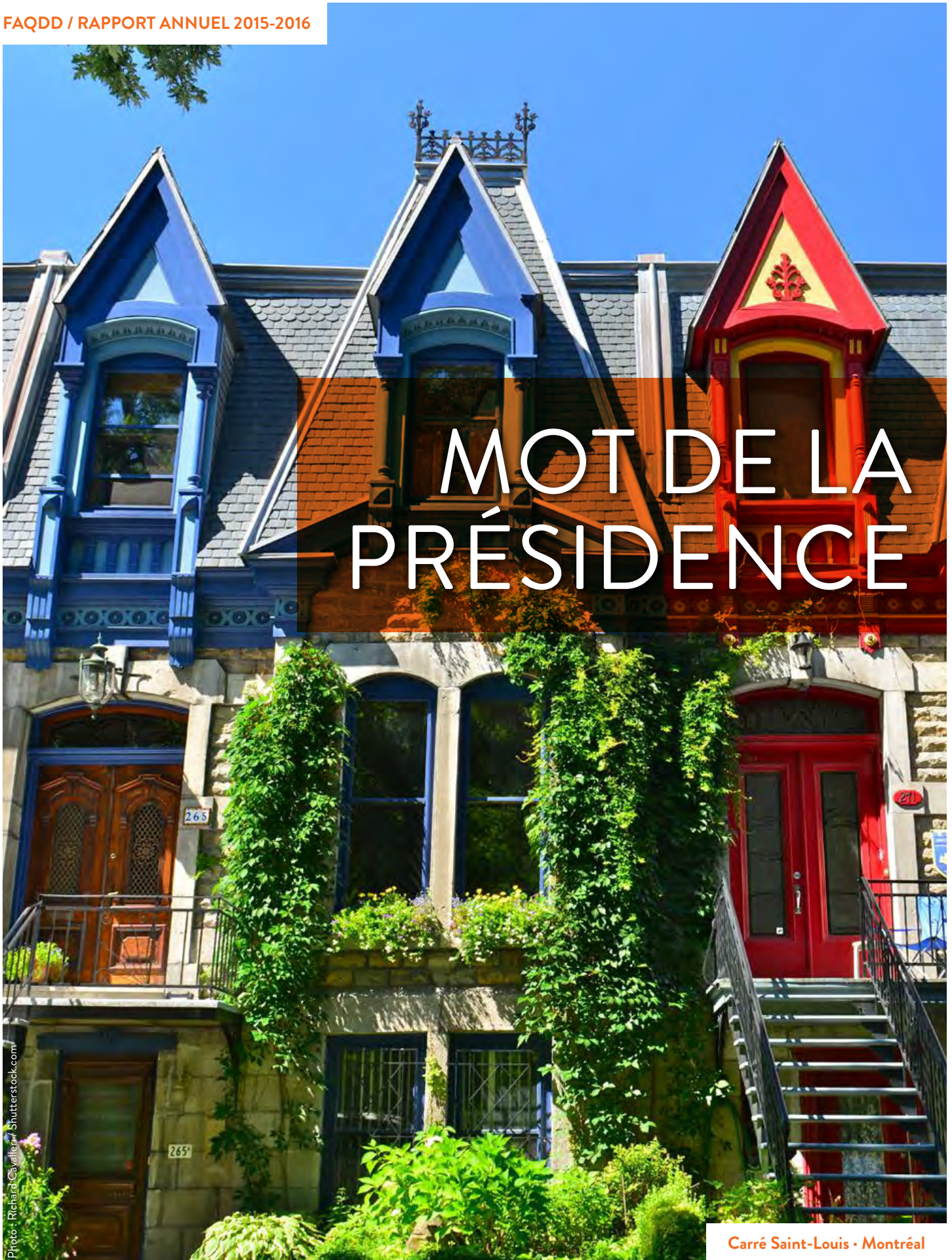


2015
2016 P. 27



/ LA DIFFICULTÉ N'EST
PAS DE COMPRENDRE
LES IDÉES NOUVELLES,
MAIS D'ÉCHAPPER AUX
IDÉES ANCIENNES. /

JOHN MAYNARD KEYNES



MOT DE LA PRÉSIDENTENCE

Photo: Richard Cavallero / Shutterstock.com

Carré Saint-Louis • Montréal

15 ANS D' ACTIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Depuis maintenant 15 ans, le Fonds d'action pour le développement durable (FAQDD) agit comme un déclencheur et un catalyseur de l'action en développement durable au Québec. Le Fonds a ainsi soutenu et accompagné plus de 300 initiatives, d'une grande diversité, dont plusieurs font encore partie des atouts dont dispose le Québec dans son cheminement vers la durabilité. Il a également su développer, au cours de toutes ces années, une compréhension approfondie et pratique des conditions et mécanismes qui favorisent les changements de comportements dans la durée, autant chez les individus qu'au sein de la société en général.

Rappelons le, sans fausse modestie, le FAQDD est par sa mission, sa vision, ses valeurs, son expertise et ses réalisations, à toute fin pratique, unique dans le paysage québécois, en Amérique du Nord et au-delà. D'ailleurs, avec l'arrivée à la Direction générale d'une nouvelle ressource, l'équipe du FAQDD en concertation avec son conseil d'administration a voulu réaffirmer et renouveler les documents fondateurs de l'organisation sur la base de son analyse des tendances et des enjeux liés à la mise en oeuvre du développement durable.

Le FAQDD est en effet un observateur aguerri des changements sociétaux, ce qui constitue une des bases fondamentales de son action depuis ses débuts. Ainsi, le défi que représente l'évaluation des impacts de tels changements, plus faciles à juger à l'échelle d'une ou deux générations, a animé l'équipe du FAQDD dans la dernière année et depuis ses débuts en vue d'outiller encore plus adéquatement les acteurs du développement durable dans la performance et la pertinence de leurs actions.

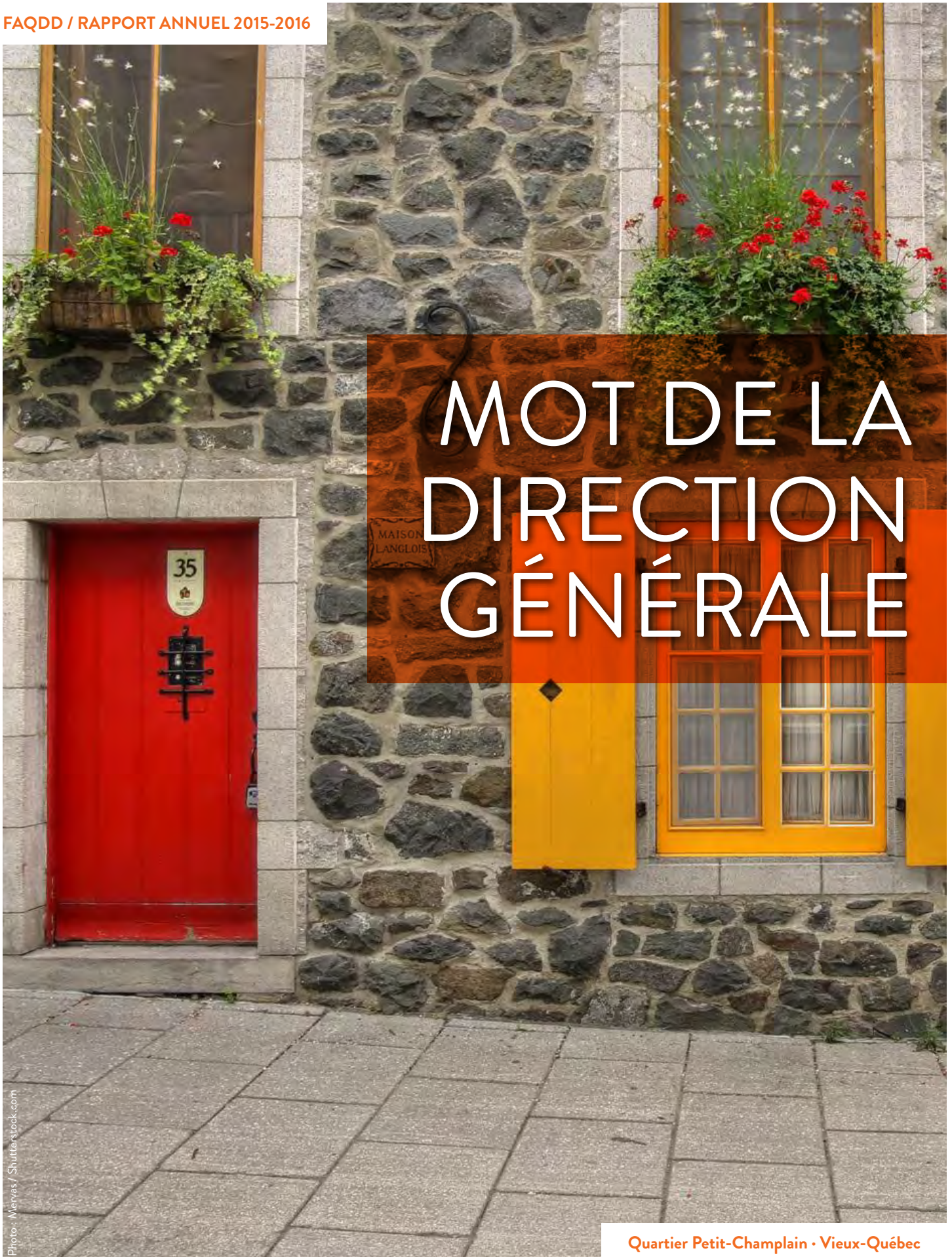
Par ailleurs, il faut constater que le contexte ayant entouré les premiers pas du FAQDD a grandement évolué. Le mouvement bénéficie aujourd'hui de solides racines. Une nouvelle vague d'entrepreneurs à conscience sociale émerge, les énergies propres se développent à grande vitesse. Bien que fragilisé par quelques années difficiles, l'important réseau d'intervenants en développement durable demeure solide et redynamisé par l'engouement suscité par la Conférence de Paris sur le Climat et un contexte politique favorable.

D'un autre point de vue, si à peu près tous les secteurs de la société sont déjà engagés dans le développement durable, il faut, par contre, constater que tous ne le sont pas au même niveau, que les besoins et les ressources varient énormément bien que les opportunités pour l'innovation demeurent réelles. Il devient nécessaire de réinventer les façons de faire et les modèles d'action utilisés jusqu'à présent par le FAQDD. Il faut travailler avec les clientèles déjà conscientisées, mais aussi aller bien au-delà. L'approche retenue avec Magnitude 10, le plan d'accélération lancé cette année, est une illustration de la direction que veut prendre l'organisation à moyen terme.

Pour le FAQDD, ce contexte en mouvance est source d'inspiration. Malgré des racines solides, il y a toujours urgence d'accélérer la transition vers une société et une économie plus durable. Bien entendu, la mise en oeuvre d'initiatives visant à accompagner les acteurs dans leurs changements doit demeurer au cœur de son action. Toutefois, pour accélérer le changement, il sera nécessaire, plus que jamais, de créer de nouvelles convergences entre les acteurs, les expertises, de façon à mieux les faire connaître, les mettre en valeur. Il sera également essentiel de mieux faire rayonner les exemples à succès de façon à inspirer d'autres organisations, entreprises et citoyens.

Les années à venir comportent de nombreux défis pour le FAQDD et pendant toute l'année qui vient de se terminer, l'équipe du FAQDD, avec le soutien d'administrateurs engagés, s'y est déjà employé. Je les remercie grandement. Et cela continuera sur cette lancée prometteuse.

France Levert
Présidente



MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

VIRAGE VERS L'INNOVATION, MISSION ACCOMPLIE!



/05

L'année 2015-2016 a été rythmée par la confirmation de deux nouveaux projets pour le FAQDD, récompensant ainsi les efforts des deux dernières années caractérisées davantage par un travail de repositionnement et de développement un peu moins visible. Ces deux nouveaux projets marquent une nouvelle phase de développement et un nouveau cycle pour le FAQDD.

D'abord, le 25 novembre dernier, nous annonçons une collaboration avec le ministère du développement Économique, de la Science et de l'Innovation (MESI) pour le déploiement d'une toute nouvelle formule visant à accélérer l'intégration du développement durable dans les PME du Québec. En misant sur les regroupements d'entreprises, Magnitude 10, qui s'inscrit dans une démarche résolument plus « marketing », souhaite profiter de l'effet levier potentiel de ces acteurs pour impliquer un grand nombre d'entreprises. Comparativement à une formule de financement plus classique pour l'organisation, Magnitude 10 ouvre vers la reconnaissance et la diffusion des expertises, ressources, outils, sources de financement et bonnes pratiques existantes au Québec. L'objectif derrière ce projet est de développer des convergences entre les acteurs pour augmenter notre impact. En ce sens, Magnitude 10 devient un projet d'expérimentation stratégique fort pour le développement de partenariats dans les prochaines années.

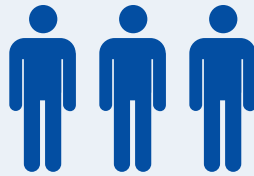
Dans un autre registre, nous avons confirmé, en fin d'année, la poursuite de notre collaboration avec le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) dans la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques du gouvernement du Québec. Action-Climat Québec, qui sera mis en œuvre au cours de la prochaine année financière, est en quelque sorte, une suite du programme Action-Climat que nous avons géré de 2008 à 2013.

L'annonce de cette nouvelle collaboration est significative pour nous qui obtenons, par la même occasion, une reconnaissance quant à la qualité de nos mécanismes de sélection, d'accompagnement de projets et de reddition de compte. Cette expertise sera mise à contribution dans une mécanique de cogestion qui nous amènera à opérer le programme conjointement avec les équipes du MDDELCC. Une nouvelle formule qui démontre bien que le savoir-faire de l'organisation peut se décliner sous différentes formes pour nos partenaires actuels et éventuels.

Finalement, en trame de fonds de cette année stratégique, nous avons la préoccupation de poursuivre une réflexion autour du positionnement de l'organisation et notre stratégie de développement. Avec cette démarche, il apparaît de plus en plus évident qu'une organisation qui intervient depuis 15 ans comme catalyseur de l'action en développement durable et qui connaît aussi bien les intervenants clés, les expertises et les exemples inspirants est en mesure de jouer un rôle plus stratégique dans l'analyse des grandes tendances, dans la création de convergences entre les acteurs et dans l'appui à la mise en œuvre d'initiatives innovantes. Déjà, ces réflexions ont commencé à teinter nos actions de la dernière année et des projets comme Magnitude 10, et d'autres qui viendront, nous permettront de poursuivre un virage essentiel afin de mieux répondre à notre objectif, soit celui d'accélérer les changements de comportements en matière de développement durable au Québec.

Nicolas Girard
Directeur général

ÉQUIPE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

France Levert

Présidente,
Réseau des femmes en environnement (RFE)

VICE-PRÉSIDENT

Philippe Bourke

Directeur général, Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement du Québec (RNCREQ)

TRÉSORIÈRE

Nathalie Drapeau

Directrice générale, Régie intermunicipale de traitement
des matières résiduelles de la Gaspésie

SECRÉTAIRE

Danielle Lussier

Directrice, Bureau de développement durable
Direction générale, Ville de Montréal

ADMINISTRATEURS

Gaston Bédard

Président-directeur général,
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Michel Brutti

Associé principal, CFA,
Jarislowsky Fraser Limitée

Philippe Dubuisson

Sous-ministre associé aux politiques économiques
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Jean-François Harel

Secrétaire général, développement durable, affaires coopératives
La Coop fédérée

Jean Lacroix

Président-directeur général, Association québécoise pour la
maîtrise de l'énergie (AQME) et Réseau Environnement

Alain Lavoie

Directeur, Bureau de coordination du développement durable

Pierre Meunier

Associé / Conseiller stratégique, Fasken Martineau

Dany Michaud

Président-directeur général, RECYC-QUÉBEC

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement
Mme **Claude Normandin** et M. **Luc Berhiau**
pour leur précieux apport au sein du conseil.

BIENVENUE!

Par la même occasion, nous tenons à souligner
l'arrivée au sein de notre conseil de
messieurs **Dany Michaud**, Président-directeur général
de RECYC-QUÉBEC, **Pierre Meunier**, Associé / Conseiller
stratégique chez Fasken Martineau, **Jean-François Harel**,
Secrétaire général, développement durable, affaires
coopératives à La Coop fédérée et **Alain Lavoie**, Directeur
au Bureau de coordination du développement durable.



Rocher Percé • Gaspésie

ÉQUIPE DU FAQDD

L'équipe du FAQDD est formée de professionnels aguerris dont les expertises complémentaires couvrent la gestion de programmes de financement, l'analyse et l'accompagnement de projets, les communications, la mesure des changements de comportements et la vulgarisation.



Nicolas Girard
Directeur général



Nicola Potvin
Coordonnateur des communications



Mélissa Marceau
Coordonnatrice administrative



Guillaume Plamondon
Conseiller stratégique



Véronique Desmarais
Chargée de projets



Caroline Synnett
Chargée de projets

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons souligner la précieuse collaboration de madame Caroline Synnett, chargée de projets au cours des six dernières années. Merci pour tout le travail accompli et nous te souhaitons le meilleur pour la suite.

LE FAQDD PRÉSENT PARTOUT DEPUIS 2000

PREMIER FONDS DÉDIÉ AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

61 M\$

REMIS EN AIDE
FINANCIÈRE

À PLUS DE 500 INITIATIVES EN DD

LEVIER

ÉCONOMIQUE

DE PLUS DE

100 M\$

PRÉSENCE DANS

17
RÉGIONS

1 341

EMPLOIS

CRÉÉS / MAINTENUS

PRÈS DE

300

PARTENAIRES

SUR LE TERRAIN

+ 500

PROJETS

SOUTENUS

DEPUIS 16 ANS

LE FAQDD EN ACTION



Rue Saint-Paul • Vieux-Montréal

MAGNITUDE 10



Onde de choc du développement durable en entreprise

WWW.MAGNITUDE10.COM

Le 26 novembre 2015, le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) annonçait le lancement du plan d'accélération Magnitude 10. Son objectif? Accélérer l'adoption de pratiques écoresponsables au sein du milieu des affaires au Québec en créant un contexte favorable au changement de pratiques dans les PME.

Fruit d'un partenariat avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Magnitude 10 mise sur le rôle d'influence des regroupements d'entreprises pour mobiliser leurs entreprises membres et ainsi épauler significativement le gouvernement à faire passer de 20 % à plus de 30 % le nombre de PME québécoises ayant adopté des pratiques écoresponsables d'ici 2020. Véritables courroies de transmission au fait des enjeux propres à leurs secteurs, les regroupements d'entreprises sont des partenaires stratégiques pour mobiliser les PME et leur transmettre les ressources adaptées permettant de faciliter l'adoption de meilleures pratiques. De concert avec les regroupements d'entreprises et par l'intermédiaire des différents leviers de sa campagne, tels que sa zone d'accélération, son assistance et son forum, Magnitude 10 favorisera la multiplication des actions porteuses réalisées par les PME.

Partenaire public

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'innovation

Grand partenaire de diffusion

Faculté des sciences de l'administration - Université Laval

Partenaires de diffusion

EnviroCompétences

Investissement Québec

Événement Les Affaires

Cycle Capital Management

Réseau développement durable de Québec

Mouvement RAIZE

Réseau entreprise et développement durable - REDD

ECOFUEL

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité - CQCM

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement - RNCREQ



« Nous souhaitons inciter les associations sectorielles, les créneaux d'excellence et les autres regroupements d'entreprises à participer à la campagne Magnitude 10 et à adopter davantage de pratiques écoresponsables, lesquelles contribuent à renforcer la performance de nos PME. »

Lise Thériault

*Ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises,
de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional*



L'ACCÉLÉRATEUR M¹⁰ offre un cadre pour faciliter le travail des regroupements d'entreprises qui souhaitent devenir des courroies de transmission pour l'adoption de pratiques écoresponsables auprès de leurs membres.

FORCE D'ACCÉLÉRATION

Pour réunir les conditions de succès, L'ACCÉLÉRATEUR M¹⁰ s'attaque aux trois principaux freins évoqués par les entreprises pour expliquer leur retard sur les enjeux du développement durable :

- TEMPS
- FINANCES
- COMPÉTENCES

MAGNITUDE 10 repose sur les valeurs suivantes :

Concerter

Pour que la riche expertise en développement durable présente au Québec déploie son potentiel unique, entre autres par la réduction du travail en silos, et fasse croître un mouvement accélérant l'intégration des meilleures pratiques dans les PME.

Collaborer

Pour avancer ensemble et de manière complémentaire dans la mise en œuvre de solutions.

Stimuler

Pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives par l'entremise d'un accélérateur qui permet, entre autres, le financement de projets.

Faire connaître

Pour que les initiatives exemplaires soient promues, parce que toute stratégie en changement de pratiques passe par l'inspiration et l'émulation.

Partager

Pour que la circulation des connaissances, des expertises et des outils soit fluide et permette de faciliter l'intégration des meilleures pratiques.

APPEL À PROJETS – HIVER 2016

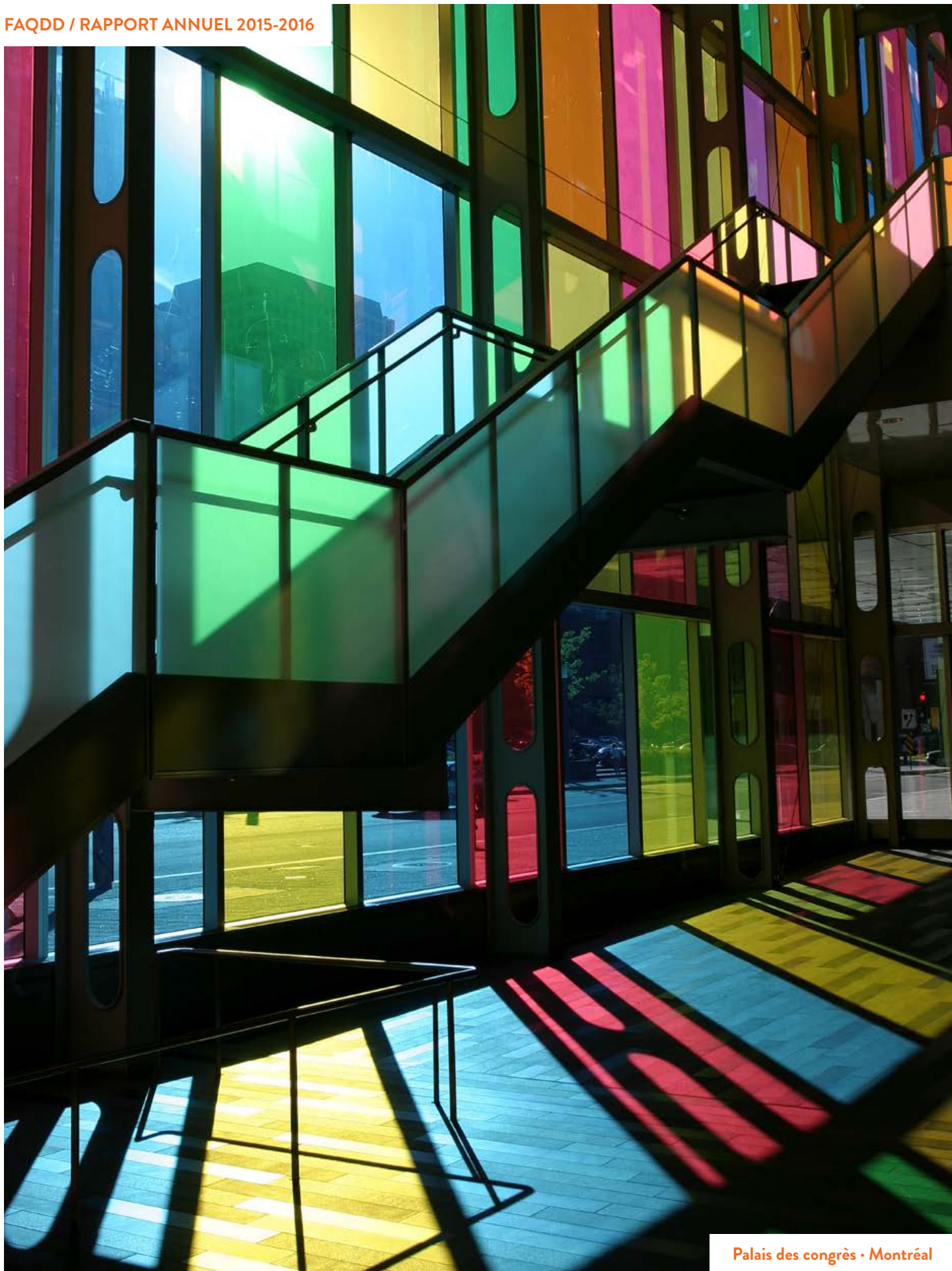
Les regroupements d'entreprises du Québec avaient jusqu'au 19 février 2016 pour déposer un projet dans la zone d'accélération M10. Les meilleurs projets pouvaient ainsi bénéficier d'un support financier maximum de 90 000 \$ étalé sur 20 mois.

Quatre projets ont été retenus et les lauréats seront annoncés au cours du printemps 2016.

APPEL À PROJETS – AUTOMNE 2016

La 2^e secousse Magnitude 10 est prévu à l'automne 2016. Les regroupements d'entreprises ont jusqu'au 27 septembre 2016 pour présenter leur projet qui décuplera les initiatives écoresponsables de leurs membres. Les projets retenus pourront bénéficier d'un levier financier maximum de 45 000 \$ sur une durée de réalisation de 12 mois.





ACTION-CLIMAT



QUÉBEC

/13

Programme de
soutien à la
mobilisation et à
l'action citoyenne
en changements
climatiques

Le 30 mars 2016, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) confie au FAQDD la gestion du volet local et régional du programme Action-Climat Québec. Ce programme a pour objectif d'engager les citoyens, entreprises, institutions et municipalités du Québec dans l'action et à encourager des changements de comportements et de pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques. Financé par le Fonds Vert, il découle de la priorité 8 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques qui vise à mobiliser le Québec en soutenant les initiatives de la société civile et des communautés.

D'ici le 31 mars 2017, l'ensemble du programme disposera d'une enveloppe de douze millions de dollars, soit neuf millions de dollars gérés par le MDDELCC pour des projets d'envergure nationale et trois millions de dollars administrés par le FAQDD pour des projets d'envergure locale et régionale.

ACTION-CLIMAT QUÉBEC 2016-2017

Volet local :

- Projet intervenant dans les limites d'une région administrative
- Subvention maximum de cent mille dollars (100 000 \$) par projet
- Enveloppe gérée par le **FAQDD**

Volet régional :

- Projet intervenant dans deux à cinq régions administratives
- Subvention maximum de deux cent mille dollars (200 000 \$) par projet
- Enveloppe gérée par le **FAQDD**

Volet national :

- Projet couvrant **six** régions administratives et plus ou dont le rayonnement est national. Un projet dont le rayonnement est national est un projet dont les retombées au Québec sont susceptibles d'aller au-delà de la région ou des régions où les activités sont tenues.
- Enveloppe gérée par le **ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)**.

ACTION-CLIMAT



QUÉBEC

TROIS APPELS DE PROJETS

Printemps 2016 – Automne 2016 – Hiver 2017

Rappelons qu'entre 2008 et 2012, la première génération du programme Action-Climat, financée par le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, avait permis de soutenir 77 projets, grâce à des investissements de l'ordre de six millions de dollars. Ce programme visait à sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de l'action dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et à celle de réduire les émissions de GES. Le nouveau programme Action-Climat Québec, remanié et bonifié, s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Il découle, plus particulièrement, de la priorité 8, qui vise à mobiliser le Québec en soutenant les initiatives de la société civile et des communautés.



« La gestion du programme Action-Climat Québec sera exercée avec toute la transparence et la rigueur nécessaires et elle fera l'objet de la reddition de comptes qui s'impose. Avec la collaboration du FAQDD, nous atteindrons des résultats probants en matière de sensibilisation et de mobilisation, aspects essentiels pour nous permettre de progresser dans notre lutte contre les changements climatiques. »

David Heurtel

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

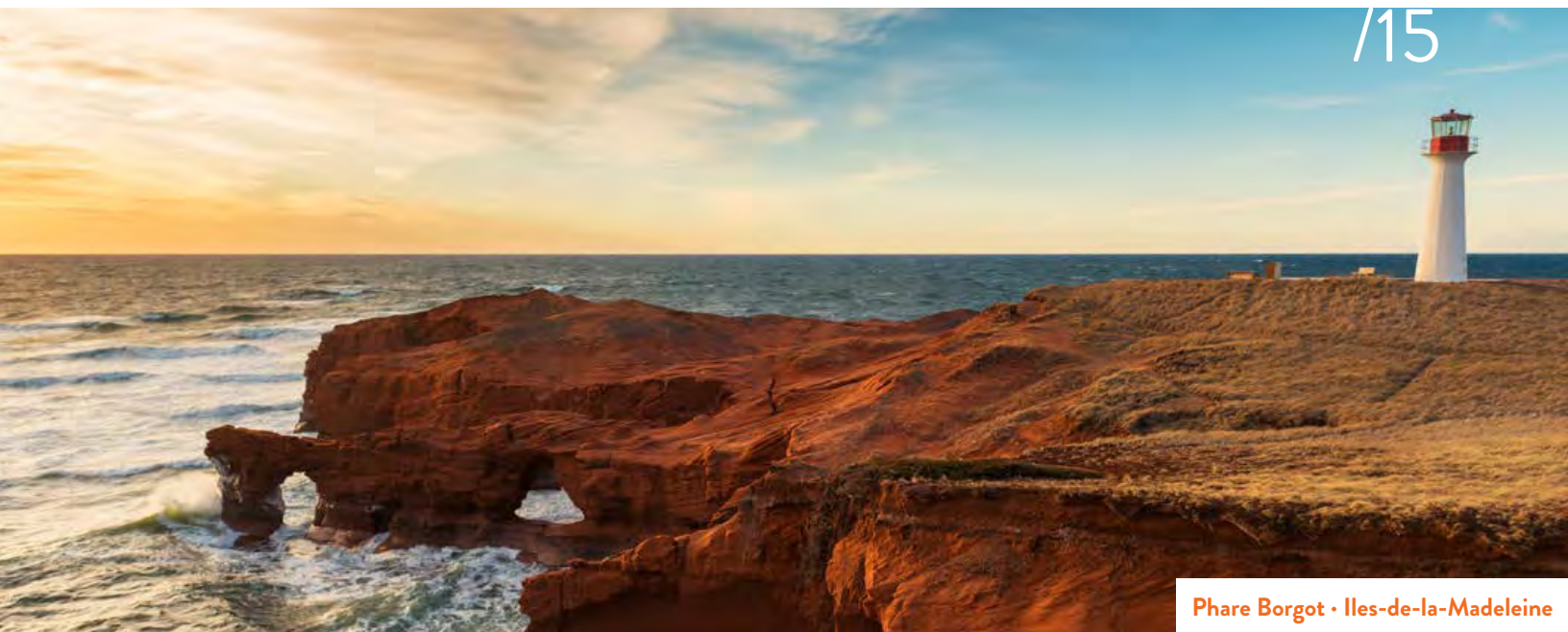


« Une première version du programme Action-Climat avait démontré que les organisations de la société civile utilisaient efficacement ce levier de mobilisation pour soutenir les efforts de lutte contre les changements climatiques des entreprises, des municipalités et des citoyens. Le FAQDD est fier de cette nouvelle collaboration qui nous permettra d'encourager des changements durables de comportements et de pratiques dans la société québécoise en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. »

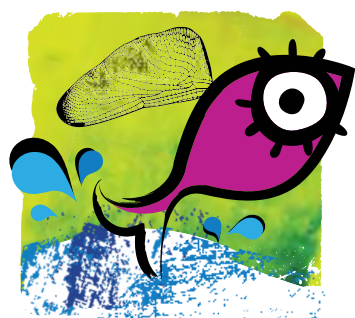


France Levert

*Présidente du conseil d'administration
FAQDD*



Phare Borgot • Iles-de-la-Madeleine



CONCOURS, D'IDDÉES | BILAN 2013-2016

En 2013, le FAQDD sortait des sentiers battus en lançant un défi aux organisations en appelant à leur créativité par l'entremise du Concours d'IDDÉes. Cette nouvelle structure d'accélération pour des idées de projets en développement durable se voulait un tremplin créatif pour mettre l'audace et l'initiative des partenaires en développement durable à l'avant-plan. Un support financier et un accompagnement de projets personnalisé ont permis de catapulter six idées visionnaires dans l'action. Bien que 2016 marquait la fin du service d'accompagnement par le FAQDD, ces projets novateurs ont aujourd'hui pris leur élan et voici un bilan de ce projet-pilote visionnaire.

Le Concours d'IDDÉes c'est :

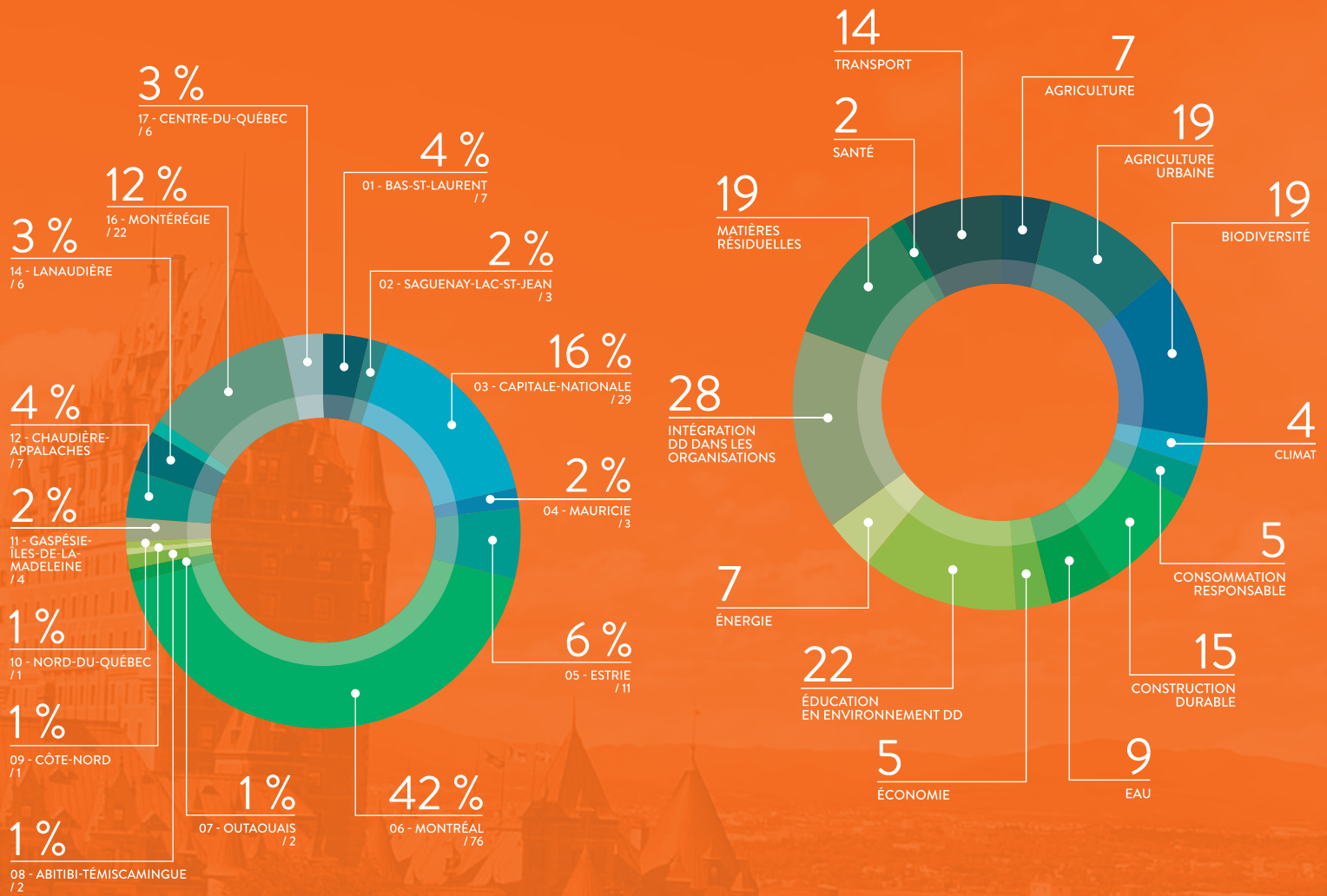
- 182 idées reçues en un mois
- 73 % des iDDÉes provenant d'organisations environnementales
- 7 lauréats sélectionnés dont 6 se sont transformés en projet structuré
- Une mise de fonds dédiée au démarrage du projet
- Une approche de maillage permettant d'adjoindre des partenaires financiers
- Un appui dans la diffusion et la mise en valeur des résultats liés aux projets

« Alors que les idées en DD foisonnent au Québec et que leur financement est limité, l'initiative du FAQDD crée des liens entre les organisations et de nouveaux partenaires afin de réaliser davantage de projets porteurs et innovants pour l'ensemble du Québec. »

Steven Guilbeault
Porte-parole d'Équiterre



RÉPARTITION DES IDÉES DÉPOSÉES THÉMATIQUES



UN COMITÉ DE SÉLECTION HORS PAIR

Johanne Gélinas

Présidente du comité,
Associée, Développement durable et gestion des gaz à effet de serre,
Raymond Chabot Grant Thornton

Claire Bolduc

Présidente,
Solidarité rurale du Québec

Ginette Bureau

Présidente-directrice générale, RECYC-QUÉBEC
Conseillère spéciale, Atypic

Louis Favreau

Titulaire - Chaire de recherche en développement des collectivités
Université du Québec en Outaouais

Hélène Lauzon

Présidente
Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)

Claude Normandin

Responsable, Développement stratégique et commercialisation
Fondation CSN

Lorraine Rouisse

Vice-présidente, Développement durable
Association de l'aluminium du Canada

Michel Venne

Directeur général
Institut du Nouveau Monde

Yannick Villedieu

Journaliste et animateur
Les Années lumière à ICI Radio-Canada

« C'est motivant d'avoir été témoin de toute cette effervescence et de toutes ces idées qui bouillonnent dans le milieu. »

Mme Johanne Gélinas, Présidente du comité de sélection

/017

TRAJECTOIRE DES LAURÉATS 2013-2016





LES VALORISTES

PROJET DE CENTRE DE DÉPÔT POUR CONTENANTS À BOISSON CONSIGNÉS

La Coopérative Les Valoristes contribue à la récupération des contenants de boisson consignés sur la voie publique de Montréal en valorisant la contribution des personnes (ci-après appelées les Valoristes) qui participent quotidiennement et informellement à leur collecte.

ENJEU

L'activité de la Coopérative de solidarité Les Valoristes répond à des enjeux environnementaux et socio-économiques. Elle répond aux problèmes de tri et d'espaces, rencontrés entre autres durant la période estivale où le volume de retour de contenants est particulièrement élevé, chez les détaillants situés au centre-ville. Elle contribue à la lutte contre la pauvreté en donnant une voix, une visibilité et un encadrement aux Valoristes à qui elle offre un revenu d'appoint.

Initier cette démarche à Montréal entraîne l'ouverture du premier centre de dépôt au Québec. Une opportunité pour la métropole d'innover et d'instaurer un système qui a fait ses preuves ailleurs au Canada.

Par ailleurs, plusieurs des institutions, commerces et industries (ICI) du centre-ville de Montréal qui ne bénéficient pas du service municipal de collecte de matières recyclables, en raison des faibles volumes qu'ils produisent, peuvent bénéficier du service de collecte des Valoristes.

PORTEUR DU PROJET

La Coopérative Les Valoristes est une entreprise d'économie sociale bâtie sur le modèle de l'organisation United We Can de Vancouver.

Spécifiquement dédié aux Valoristes depuis 1995, le centre de dépôt de Vancouver emploie aujourd'hui plus de 100 personnes, dont 20 à temps plein, et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 3 millions \$. United We Can constitue l'un des 170 centres de dépôt privés de la Colombie-Britannique.

Totalement dédiée au projet, la Coopérative vise également l'autofinancement.

IDÉE RETENUE

Accréditée pour le faire, la Coopérative Les Valoristes, en collaboration avec la Ville de Montréal, souhaitait travailler à l'installation d'un centre de dépôt temporaire des consignés dans l'arrondissement Ville-Marie, accessible pour les personnes qui souhaitent recevoir leur rétribution et accéder à des services gratuits de professionnels du milieu social.

Parallèlement, la Coopérative voulait organiser, sur une base régulière, la collecte de contenants de boisson auprès des ICI intéressés au centre-ville afin d'augmenter les volumes de matières récupérées tout en augmentant ses revenus.

RÉSULTATS

En collaboration avec plusieurs partenaires, et avec le soutien financier du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), la Coopérative Les Valoristes est à l'origine du premier centre de dépôt temporaire pour contenants de boisson consignés au Québec. Situé sous le pont Jacques-Cartier à Montréal, le centre de dépôt permet à la fois de centraliser la collecte de contenants à boisson consignés en un seul endroit et d'offrir un encadrement favorable au renforcement des capacités (Empowerment) chez une population plus démunie.

Dans le cadre du Concours d'iDDées, le FAQDD a versé une somme de 40 000 \$ pour supporter le projet. Ce financement a notamment permis de documenter le travail, les réalités et enjeux des Valoristes, et à mettre sur pied le centre de dépôt temporaire.

Voici un bilan récapitulatif des retombées dans le cadre du Concours d'iDDées :

- 28 semaines d'opération;
- 1 006 918 contenants consignés récupérés;
- 83 002 \$ remis en échange des contenants consignés aux Valoristes et aux citoyens;
- 541 clients.





ENVIRONNEMENT JEUNESSE

CERTIFIER LES CPE VERTS

L'organisation **EN**vironnement **JEU**nesse (**ENJEU**) a créé une certification en développement durable dédiée à l'ensemble des CPE du Québec.

ENJEU

En créant cette certification, ENJEU répond au souhait des CPE de bénéficier des services-conseils d'une organisation expérimentée et neutre pour intégrer des mesures écoresponsables dans leurs pratiques professionnelles et la gestion de leur établissement.

PORTEUR DU PROJET

Depuis 2008, ENJEU a accompagné 75 Cégeps sur les 78 du Québec à se démarquer avec la certification « Cégeps verts ». Riches de cette expérience et de celle associée à d'autres projets, l'expertise et la crédibilité de l'organisation sont acquises et reconnues dans les milieux de l'enseignement et de l'environnement.

IDÉE RETENUE

ENJEU souhaitait élaborer la certification en collaboration avec 20 premiers CPE auprès desquels il offrirait des services-conseils et de l'accompagnement afin d'optimiser les pratiques dans chaque établissement. Par exemple : la création d'un comité de développement durable, l'implantation de la collecte de compostage, l'utilisation d'un service de couches réutilisables.

Par la suite, les CPE seraient encouragés à multiplier les mesures d'amélioration et à en mesurer les impacts, notamment sur la santé et le bien-être des jeunes enfants et de leurs familles.

En proposant plusieurs degrés de reconnaissance, la certification vise à encourager chaque CPE à s'engager dans une démarche d'amélioration progressive, soulignant des gestes simples jusqu'à l'excellence.

RÉSULTATS

Grâce à un programme d'accompagnement de reconnaissance des acquis supporté par une plate forme interactive permettant les échanges d'expériences, l'apprentissage de nouvelles façons de faire et la mesure de leur performance, ENJEU offre maintenant à un bassin toujours croissant de 19 CPE une expertise et un accompagnement en développement durable qui leur sont adaptés. Au cours des trois dernières années, ceci leur a permis d'implanter de saines pratiques de gestion durable afin de développer, au rythme qui convient à chacun, leur plein potentiel en tant qu'acteurs de changement.

Voici un bilan récapitulatif des retombées du projet à la suite du financement de 60 000 \$ obtenu dans le cadre du Concours d'iDDées :

- Conception d'une certification à trois niveaux adaptée au milieu des CPE comprenant plus d'une centaine d'actions réalisables au sein des centres et de leur clientèle;
- Déploiement de la plate forme RADDAR ainsi que de plusieurs services associés tels que des forums d'échanges, formations, guides, sondages, mesures propres au milieu, plan d'action, etc.;
- 25 comités de développement durable au sein des établissements;
- Plus de 450 projets et mesures implantés dans les CPE;
- 24 CPE certifiés.





NATURE QUÉBEC

FAIRE FLÈCHE DE TOUT BOIS

Nature Québec contribue au développement du marché du bois postconsommation et à accroître les bonnes pratiques de mise en valeur des résidus de bois au Québec pour en limiter l'enfouissement.

ENJEU

Prochainement, les organisations dont les activités génèrent des résidus de bois devront se conformer à une nouvelle réglementation provinciale qui les obligera à trouver d'autres moyens que l'enfouissement pour se départir légalement des résidus de bois. Ce défi va nécessiter des changements importants dans les pratiques professionnelles, principalement des municipalités, des institutions, commerces et industries (ICI) et des entreprises de la construction-démolition et rénovation.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation va contribuer à augmenter les valeurs économique, écologique et sociale associées à la gestion de ces résidus.

PORTEUR DU PROJET

Depuis plus de 30 ans, Nature Québec œuvre à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Déjà partenaire de plusieurs acteurs incontournables du milieu du bois et du recyclage, Nature Québec utilise son expertise et son réseau pour permettre le dialogue entre les parties prenantes de l'industrie du bois.

IDÉE RETENUE

Dans le cadre du Concours d'iDDées, Nature Québec proposait de jouer un rôle d'accompagnement et de formation auprès des principaux acteurs concernés.

Le projet met sur pied une démarche d'information, de sensibilisation et d'éducation des générateurs de résidus de bois et des responsables de la planification et du suivi de la gestion des matières résiduelles afin qu'ils puissent être en mesure de les mettre en valeur adéquatement, selon les principes de 3R-V.

RÉSULTATS

Avec son projet Faire flèche de tout bois, Nature Québec fait la lumière sur les bonnes pratiques de gestion du bois postconsommation. Nombreux sont les enjeux auxquels seront confrontés les acteurs issus des secteurs des ICI, CRD, MRC et municipalité avec le projet de bannissement de l'élimination du bois. Ainsi, cette initiative proactive de la part de Nature Québec aura permis de documenter et d'identifier les bonnes pratiques de mise en valeur du bois postconsommation qui seront, une fois la réglementation en vigueur, d'une grande utilité pour les acteurs concernés. Au terme de son projet, Nature Québec a mené de nombreuses consultations terrain et entrevues auprès de différents types d'acteurs ciblés (ex. : utilisateurs potentiels, représentants de centres de tri, fonctionnaires provinciaux, entrepreneurs en gestion de bois postconsommation, etc.) qui lui ont permis de réaliser un guide crédible de gestion du bois postconsommation grâce aux précieuses informations cumulées. En complément à ce guide, une série de formations sera également disponible pour accompagner les changements de pratiques.

Dans le cadre du Concours d'iDDées, le FAQDD a investi une somme de 60 000 \$ qui a permis la réalisation :

- d'une cinquantaine d'entrevues pour saisir la complexité de la mise en valeur du bois de postconsommation et recueillir de l'information adaptée à la réalité terrain;
- d'un guide sur les bonnes pratiques de mise en valeur pour favoriser la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation du bois postconsommation;
- d'une formation et des outils de formation : disponible d'ici la fin 2016.





MERINOV

CULTIVER L'ALGUE DU QUÉBEC

Merinov souhaite accompagner les mariculteurs du Québec à développer la culture des algues, à diversifier leurs marchés et à optimiser leurs techniques de production.

ENJEU

Pour les mariculteurs de moules et de pétoncles des régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la culture de l'algue laminaire, utilisée pour la production d'engrais, de produits pharmaceutiques, de produits alimentaires et de biomatériaux, est une priorité, car elle représente une opportunité d'affaires intéressante. Toutefois, bien que maîtrisées, les techniques d'algoculture sont à intégrer aux sites maricoles et à développer.

PORTEUR DU PROJET

Chef de file québécois en innovation dans le secteur des pêches, de l'aquaculture et de la valorisation de la biomasse marine, Merinov est reconnu pour la qualité de ses interventions au bénéfice de l'industrie et du milieu de la recherche et de l'enseignement.

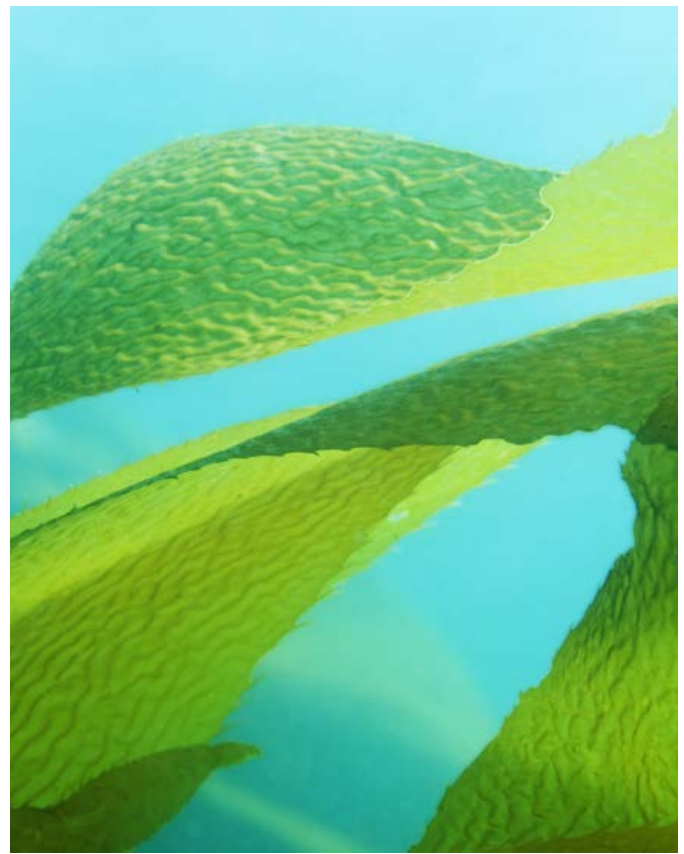
IDÉE RETENUE

Dans le cadre des activités de la Chaire de recherche industrielle du CRSNG dans les collèges en valorisation des macroalgues marines, Merinov proposait de former et d'accompagner plusieurs mariculteurs à intégrer et adopter des techniques de culture optimales de l'algue. Une quantification et une évaluation du potentiel de valorisation des bénéfices environnementaux reliés à la culture de la laminaire, notamment la séquestration de carbone et d'azote, pourraient permettre de développer un nouveau concept de crédits compensatoires issus du milieu marin. Une valeur ajoutée à la rentabilité de la culture.

RÉSULTATS

Voici un bilan récapitulatif des retombées du projet à la suite du financement de 35 000 \$ obtenu dans le cadre du Concours d'iDDées :

- La tenue de 2 ateliers de transfert d'expertises sur le grossissement et la valorisation des algues auprès de 28 personnes de 22 entreprises et organismes du milieu de la mariculture;
- Meilleure visibilité du potentiel de l'algoculture et de cette ressource locale pour l'économie québécoise grâce à une vidéo et à la couverture d'un grand média;
- Consultation des parties prenantes et identification des mesures à prendre pour améliorer l'acceptabilité sociale de l'algoculture;
- Accompagnement personnalisé de 3 mariculteurs et 3 nouveaux mariculteurs qui ont entrepris ou se préparent à entreprendre l'algoculture;
- Identification du bilan carbone de la culture des algues et des obstacles à surmonter pour offrir un crédit carbone sur le marché. Identification d'autres potentiels de réduction de l'empreinte carbone telle que par la biométhanisation et la compensation des émissions d'une cimenterie.





ASTROLAB DU MONT-MÉGANTIC

FAIRE LA LUMIÈRE SUR LA POLLUTION VISUELLE

L'ASTROLab du Mont-Mégantic permet aux municipalités d'effectuer une transition vers un éclairage public performant qui diminue à la fois les coûts d'énergie et d'entretien ainsi que leur impact en termes de pollution lumineuse.

ENJEU

Pour chaque municipalité, les systèmes d'éclairage public représentent des dépenses importantes tant en entretien qu'en consommation d'énergie. En 2003, l'éclairage abusif des villes engendrait une perte annuelle estimée à 45 millions \$.

Par ailleurs, le choix et la méthode d'installation d'un système d'éclairage public (forme, orientation, intensité, etc.) jouent sur la luminosité des espaces intérieurs et extérieurs et sur son réfléchissement dans le ciel. Ainsi, au-delà de la consommation énergétique, la pollution lumineuse a des effets sur la santé et la sécurité des humains, mais aussi sur la faune, la flore et la qualité de notre ciel étoilé. Au Québec, l'intensité lumineuse des villes croît de façon importante. Par exemple, la Ville de Montréal présente une intensité lumineuse aussi importante que celle de New York, pourtant plus étendue, plus peuplée et densifiée.

Alors que les municipalités renouvellent leurs réseaux d'éclairage public extérieurs et intérieurs en moyenne tous les 20 ans et que les nouvelles technologies au DEL éclairent plus avec moins d'énergie, les municipalités souhaitent être conseillées de manière fiable pour choisir les meilleurs équipements et adopter de meilleures pratiques.

PORTEUR DU PROJET

Pour assurer les activités de son observatoire astronomique, le plus performant sur le sol canadien, l'organisation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic a su mobiliser les municipalités de la région Mégantic dans la préservation de la qualité du ciel étoilé.

Aujourd'hui reconnue et appuyée par l'International Dark-sky Association (IDA) ainsi que l'Association québécoise de maîtrise de l'énergie (AQME), l'organisation a la capacité d'étendre le réseau de ses villes participantes afin de positionner le Québec comme un chef de file international en matière de lutte contre la pollution lumineuse et, par le fait même, de réduire les dépenses énergétiques des municipalités.

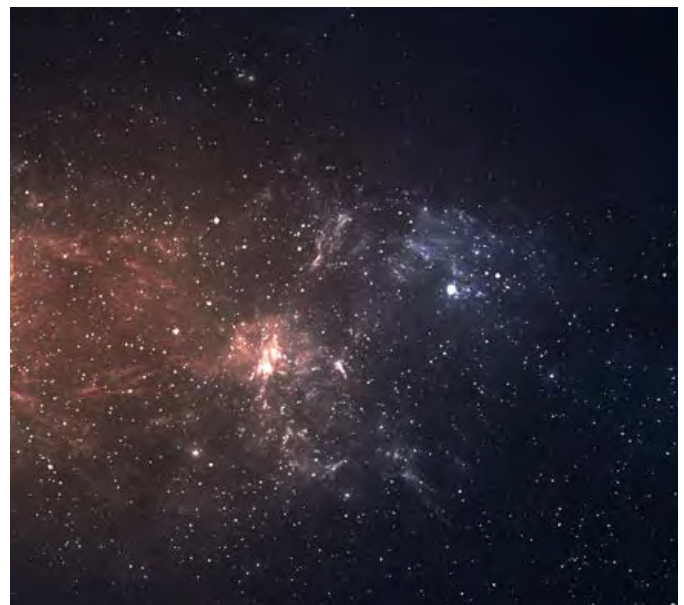
IDÉE RETENUE

L'ASTROLab proposait une formation sur mesure pour le milieu municipal. Cette formation vise à renforcer leurs connaissances sur les techniques d'éclairage et, notamment, les technologies DEL. Seraient également offerts une trousse facilitant la conversion au DEL, un accompagnement dans cette transition et une proposition de formule réglementaire. En contrepartie, les municipalités formées seraient identifiées parmi celles qui contribuent au positionnement du Québec en tant que chef de file international en matière de lutte contre la pollution lumineuse.

RÉSULTATS

Voici un bilan récapitulatif des retombées du projet à la suite du financement de 60 000 \$ obtenu dans le cadre du Concours d'iDDées :

- Développement de la formation « Éclairage extérieur et environnement nocturne : pour une meilleure gestion de la lumière artificielle » à l'intention du milieu municipal afin de réduire la pollution lumineuse. La formation a été développée en collaboration avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) et International Dark-sky Association (IDA-Qc);
- Accompagnement personnalisé de deux municipalités qui réalisent des projets de conversion de luminaires;
- Formation de 62 intervenants du milieu municipal.





EXPLORAMER

GOÛTER DE NOUVELLES

SAVEURS DU SAINT-LAURENT

Exploramer soutient la mise en marché de nouvelles espèces de poissons et de fruits de mer issus du Saint-Laurent en développant une certification en pêche durable dans l'ensemble du Québec.

ENJEU

Les deux certifications canadiennes qui contribuent à promouvoir les pratiques de pêche durable (Marine Stewardship Council et Sea Choice) ne prennent en compte ni les particularités du marché québécois ni la variété des espèces marines du Saint-Laurent. Conséquemment, au Québec, la variété des poissons issus du Saint-Laurent offerts aux consommateurs manque de diversité alors que l'estuaire et le golfe regorgent d'espèces comestibles inexploitées.

En réaction, Exploramer a créé en 2009 la certification « Fourchette bleue » pour identifier plus de 20 espèces comestibles pouvant être pêchées dans le Saint-Laurent et ajustées chaque année par un comité d'experts : oursin, baudroie, hareng d'automne, etc.

La certification identifie également les commerces qui vendent les espèces « Fourchette bleue ». Ce sont près de 80 poissonneries et restaurants en Gaspésie, à Québec et à Montréal qui ont été certifiés depuis 2009. Ainsi, en plus de contribuer à la préservation des ressources marines du Québec, le déploiement de la certification soutient le développement économique du secteur de la pêche.

PORTEUR DU PROJET

Exploramer est un musée de la mer situé en Gaspésie qui sensibilise le public à la préservation et à la reconnaissance du milieu marin du Saint-Laurent. Sensible à la mise en valeur des espèces comestibles rejetées à l'eau par les pêcheurs qui peinent à vivre pleinement d'un métier saisonnier, Exploramer s'est positionné comme porte-parole de la pêche durable.

IDÉE RETENUE

Le succès de la certification en Gaspésie et dans certains restaurants de renom de Montréal et Québec permet déjà à la certification « Fourchette bleue » de faire parler d'elle au sein des industries de la pêche, du commerce de détail et de la restauration.

Exploramer poursuit l'essor de « Fourchette bleue » sur l'ensemble du Québec en organisant une campagne de communication auprès du grand public et des rencontres de sensibilisation dédiées aux acteurs de la pêche et du commerce.

RÉSULTATS

Voici un bilan récapitulatif des retombées du projet à la suite du financement de 60 000 \$ obtenu dans le cadre du Concours d'iDDées :

- Une campagne de communication complète favorisant une meilleure visibilité et compréhension de la certification par les restaurateurs, les poissonniers et les consommateurs;
- La consolidation de la base de certifiés dont les restaurateurs de renom, entre autres grâce à la tournée des certifiés;
- Un intérêt accru des poissonniers et restaurateurs favorisant davantage de demandes d'information;
- L'augmentation de la liste des espèces Fourchette bleue;
- Le renforcement des liens avec l'industrie de la pêche, de la mariculture et les autres organisations canadiennes et européennes faisant la promotion d'espèces durables;
- Adoption de mesures favorisant la pérennité de la certification dont l'adoption d'un plan de marque, développement d'une campagne de membership et l'offre d'un panier « prises du jour ».



PRIX ET DISTINCTIONS

EN 2015 ET 2016, PLUSIEURS PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR LE FAQDD AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES SE SONT DISTINGUÉS :

Terrasse Dufferin • Québec

SALLES DE SPECTACLES ÉCORESPONSABLES

Porteur du projet : Réseau québécois des femmes en environnement
Réalisation : 2013
Région : Montréal
Financement : 84 960 \$
Thématique : Gestion durable des organisations
Programme : Action-Climat
Distinction : Lauréat du gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal catégorie OBNL



DU TRANSPORT DURABLE POUR LES TRAVAILLEURS DE LA MRC DE MASKINONGÉ, UNE SOLUTION POUR TOUS!

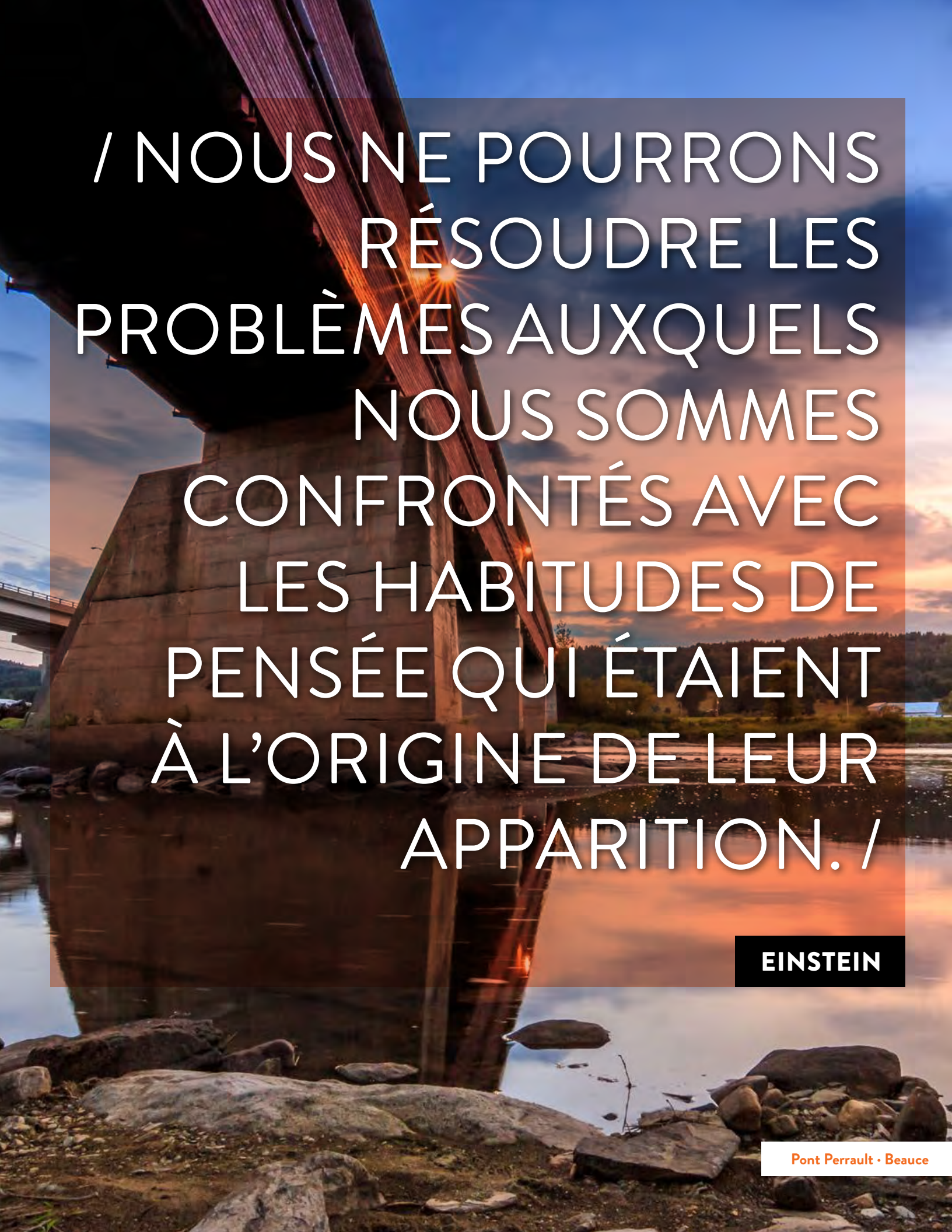
Porteur du projet : Transports collectifs MRC de Maskinongé
Réalisation : 2013
Région : Mauricie
Financement : 40 734 \$
Thématique : Transport durable
Programme : Action-Climat
Distinction : Prix Entreprise d'Économie Sociale de la Soirée des Sommet 2016 de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé



DES OUTILS AU SERVICE DES MUNICIPALITÉS

Porteur du projet : L'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
Réalisation : 2012
Région : Montréal
Financement : 200 000 \$
Thématique : Changements climatiques
Programme : Action-Climat
Distinction : Nomination au gala de reconnaissance en environnement et en développement durable de Montréal



A large concrete bridge structure is shown over a river at sunset. The sky is a mix of orange, yellow, and blue. The bridge's massive concrete piers and beams are prominent. The water reflects the sky and the bridge. In the foreground, there are large, dark rocks along the riverbank.

/ NOUS NE POURRONS
RÉSOUTDRE LES
PROBLÈMES AUXQUELS
NOUS SOMMES
CONFRONTÉS AVEC
LES HABITUDES DE
PENSÉE QUI ÉTAIENT
À L'ORIGINE DE LEUR
APPARITION. /

EINSTEIN



ÉTATS FINANCIERS



FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	28
ÉTAT DES RÉSULTATS	30
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	31
BILAN	32
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	33
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	34
ANNEXE – FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET D'OPÉRATION	41



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
925, Grande Allée Ouest
Bureau 400
Québec QC G1S 4Z4
Canada

Tél. : 418-624-3333
Télec. : 418-624-0414
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Fonds d'action québécois pour le développement durable

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fonds d'action québécois pour le développement durable, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'action québécois pour le développement durable au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Le 20 juin 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112991

Fonds d'action québécois pour le développement durable

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2016

	Notes	2016	2015
		\$	\$
Produits			
Amortissement des apports reportés – Magnitude 10	6	7 500	—
Amortissement des apports reportés – Action-Climat	6	—	16 500
Revenus de placement		11 846	50 932
Variation de la juste valeur des placements de portefeuille		(16 949)	38 983
		2 397	106 415
Charges			
Aide financière versée – Programmation III		—	5 890
Aide financière versée – Action-Climat	6	—	15 000
Aide financière versée – Projets concours d'iDDées		—	100 000
Frais généraux et administratifs – Développement (Annexe)		189 635	385 538
Frais généraux et administratifs – Opération (Annexe)		304 561	301 793
Frais généraux et administratifs – Programmation III (Annexe)		5 344	589
Frais généraux et administratifs – Action-Climat (Annexe)	6	—	1 500
Frais généraux et administratifs – Magnitude 10 (Annexe)	6	7 500	—
		507 040	810 310
Insuffisance des produits sur les charges avant autres éléments		(504 643)	(703 895)
Autres éléments			
Variation de la juste valeur des placements de Fonds Cycle Capital I, S.E.C.	3	(228 916)	(210 774)
Autres revenus		—	409
		(228 916)	(210 365)
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(733 559)	(914 260)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016			2015	
	Grevé d'affectations d'origine interne	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 630 263	2 629	1 821 416	5 454 308	6 368 568
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(234 260)	(3 047)	(496 252)	(733 559)	(914 260)
Investissement en immobilisations incorporelles	—	15 465	(15 465)	—	—
Solde à la fin	3 396 003	15 047	1 309 699	4 720 749	5 454 308

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

Bilan

au 31 mars 2016

	Notes	2016	2015
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		28 855	67 497
Dépôts à terme, au taux d'intérêt variant entre 0,75 % et 0,85 %		1 456 527	150 832
Débiteurs		35 639	63 419
Apports à recevoir	6	1 000 000	—
Frais payés d'avance		2 219	2 051
		2 523 240	283 799
Placements en fidéicommiss	3	165 019	318 132
Placements à la juste valeur	3	3 230 984	4 982 592
Immobilisations corporelles	4	1 300	2 629
Immobilisations incorporelles	5	13 747	—
		5 934 290	5 587 152
Passif			
À court terme			
Créditeurs		40 448	88 156
Sommes à remettre à l'État		4 674	18 769
Sommes à remettre à l'État – Action-Climat		25 919	25 919
		71 041	132 844
Apports reportés – Magnitude 10	6	142 500	—
Apports reportés – Action-Climat Québec	6	1 000 000	—
		1 213 541	132 844
Actif net			
Grevé d'affectations d'origine interne	7	3 396 003	3 630 263
Investi en immobilisations		15 047	2 629
Non affecté		1 309 699	1 821 416
		4 720 749	5 454 308
		5 934 290	5 587 152

Fonds d'action québécois pour le développement durable

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(733 559)	(914 260)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés – Magnitude 10	(7 500)	—
Amortissement des apports reportés – Action-Climat	—	(16 500)
Variation de la juste valeur des placements de portefeuille	16 949	(38 983)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 329	2 821
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 718	—
Variation de la juste valeur des placements de Fonds Cycle Capital I, S.E.C.	228 916	210 774
	(492 147)	(756 148)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	27 780	(40 452)
Apports à recevoir	(1 000 000)	—
Frais payés d'avance	(168)	(1 391)
Créditeurs	(61 803)	69 588
Sommes à remettre à l'État – Action-Climat	—	(411 237)
Apports reportés – Action-Climat Québec	1 000 000	—
	(34 191)	(383 492)
Activités d'investissement		
Acquisition de dépôts à terme	(1 305 695)	—
Acquisition de placements de portefeuille	—	(41 300)
Encaissement de dépôts à terme	—	475 487
Cession de placements de portefeuille	1 658 856	536 410
Apport de capital dans Fonds Cycle Capital I, S.E.C.	(153 113)	(413 300)
Remboursement de souscription dans Fonds Cycle Capital I, S.E.C.	—	27 647
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(15 465)	—
Retraits de capital de la fidéicommiss	153 113	413 300
	337 696	998 244
Activités de financement		
Encaissement d'une subvention	150 000	—
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(38 642)	(141 396)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	67 497	208 893
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	28 855	67 497

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

1. Statut et nature des activités

Fonds d'action québécois pour le développement durable (la « Corporation ») a été constituée le 24 mars 2000 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Sa mission est de susciter et de soutenir financièrement des projets porteurs et structurants qui, dans une optique de développement durable, visent à modifier les pratiques et à changer les comportements individuels et collectifs. La Corporation n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Référentiel comptable applicable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, soit la Partie III du *Manuel de CPA Canada*. Ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. L'élément important des états financiers qui requiert l'utilisation d'estimations est l'évaluation des placements. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

La Corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque sa réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Corporation présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont établies au coût. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Équipement de bureau et améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Site Internet	3 ans

Fonds d'action québécois pour le développement durable

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

- Le placement dans la société en commandite, lequel est évalué à la juste valeur à la date de clôture;
- Les placements en actions cotées, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actions cotées est établie à partir du dernier cours de clôture.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les gains et les pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et les pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans les autres produits de l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Ventilation des charges

Les frais généraux imputés correspondent à 15 % pour le programme Action-Climat Québec et 5 % pour le programme Magnitude 10 de l'aide financière versée selon les ententes du gouvernement.

3. Placements

	2016	2015
	\$	\$
Placements à la juste valeur		
Placements de portefeuille	—	1 675 805
Fonds Cycle Capital I, S.E.C.		
7 161 088 parts (participation de 9,11 %)		
Solde au début	3 306 787	3 131 908
Variation de la juste valeur	(228 916)	(210 774)
Distribution en capital	—	(27 647)
Apports de capital	153 113	413 300
Solde à la fin	3 230 984	3 306 787
Placements totaux	3 230 984	4 982 592
Fonds engagés pour le Fonds Cycle Capital I, S.E.C., mais non déboursés ¹	165 019	318 132

¹ Les fonds engagés pour le Fonds Cycle Capital I, S.E.C., mais non déboursés, sont détenus en fidéicommiss au 31 mars 2016.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

4. Immobilisations corporelles

	2016			2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	2 687	1 387	1 300	1 836
Équipement de bureau	21 737	21 737	—	454
Matériel informatique	32 276	32 276	—	339
	56 700	55 400	1 300	2 629

5. Immobilisations incorporelles

	2016			2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site Internet	10 909	10 909	—	—
Site Internet - Magnitude 10	15 465	1 718	13 747	—
	26 374	12 627	13 747	—

6. Apports reportés

Les apports reportés représentent les montants non utilisés de la subvention reçue du gouvernement du Québec qui, en vertu de la convention de subvention, sont destinés à l'aide financière et aux charges d'exploitation courante de la Corporation pour le programme Action-Climat, Magnitude 10 et Action-Climat Québec. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

Action-Climat

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	—	453 656
Somme remise à l'État	—	(437 156)
Aide financière versée	—	(15 000)
Frais généraux et administratifs	—	(1 500)
Solde à la fin	—	—

Fonds d'action québécois pour le développement durable

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

6. Apports reportés (suite)

Magnitude 10

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	—	—
Encaissement d'une subvention	150 000	—
Frais généraux et administratifs	(7 500)	—
Solde à la fin	142 500	—

Action-Climat Québec

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	—	—
Subvention à recevoir	1 000 000	—
Solde à la fin	1 000 000	—

7. Actif net grevé d'affectations d'origine interne

	2016	2015
	\$	\$
Investissement dans Fonds Cycle Capital I, S.E.C.	3 396 003	3 624 919
Engagements et frais généraux et administratifs – Programmation III (note 10)	—	5 344
	3 396 003	3 630 263

8. Engagements

La Corporation s'est engagée par bail jusqu'au 30 juin 2020 pour la location d'un local et pour l'utilisation de services. Le solde de l'engagement suivant ce bail, pour les cinq prochaines années, s'établit à 206 345 \$.

Les paiements minimaux exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

	\$
2017	47 600
2018	48 183
2019	48 785
2020	49 391
2021	12 386

Fonds d'action québécois pour le développement durable

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

9. Information concernant le capital

La Corporation gère son capital de manière à s'assurer que celui-ci soit suffisant pour son fonctionnement et pour permettre de réaliser sa mission.

Programmation III

À titre de partenaire financier, le gouvernement du Québec a versé à la Corporation une subvention de 45 000 000 \$ destinée à soutenir financièrement des projets qui permettront d'améliorer et de diffuser les connaissances et les pratiques respectueuses du développement durable. En mars 2003, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Corporation une subvention additionnelle de 6 000 000 \$. De plus, la Corporation devait utiliser la totalité de ces subventions et des revenus nets générés par ces sommes, abstraction faite d'un montant de 4 590 000 \$ servant aux charges d'exploitation courante, aux fins spécifiées dans la convention de subvention signée entre la Corporation et le gouvernement du Québec.

La Corporation a conclu, le 17 juin 2010, une entente de collaboration avec le gouvernement du Québec. En vertu de cette entente, les parties reconnaissent avoir rempli l'une envers l'autre toutes les obligations prévues à la convention de subvention originale ainsi que toutes les conventions de modification intervenues. Par conséquent, le gouvernement du Québec n'exigera pas le remboursement des sommes non utilisées de la subvention, à moins que la Corporation ne mette fin à ses activités.

Action-Climat

En février 2008, le gouvernement du Québec a accordé à la Corporation, à titre de partenaire financier, une subvention de 6 480 000 \$ destinée à soutenir financièrement des projets qui permettront la mise en œuvre d'un programme visant la sensibilisation de la population québécoise à la problématique des changements climatiques. De plus, la Corporation doit utiliser la totalité de cette subvention et des revenus nets générés par cette somme, abstraction faite d'un montant de 600 000 \$ servant aux charges d'exploitation courante, aux fins spécifiées dans la convention de subvention signée entre la Corporation et le gouvernement du Québec.

En vertu de cette convention, la Corporation s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, au plus tard le 31 mars 2014. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs se réserve le droit d'exiger en tout temps que la Corporation lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par la Corporation au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par la Corporation à des fins autres que celles prévues dans la convention. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Corporation devait rembourser un montant de 25 919 \$ au gouvernement du Québec. Cette somme est liée au remboursement d'une subvention versée, dont une partie a été jugée non conforme par la corporation. Un calendrier de remboursement est intervenu entre la corporation et l'organisme subventionné. Ce calendrier a été entériné par le gouvernement du Québec.

Action-Climat Québec

Le 30 mars 2016, le gouvernement du Québec a accordé à la Corporation, à titre de partenaire financier, une subvention de 3 000 000 \$ pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017. Cette subvention devra servir à la mise en œuvre d'un programme visant la sensibilisation de la population québécoise à la problématique des changements climatiques.

En vertu de cette convention, la Corporation s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, au plus tard le 31 juillet 2020. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques se réserve le droit d'exiger en tout temps que la Corporation lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par cette dernière au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par la Corporation à des fins autres que celles prévues dans la convention. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Corporation n'a pas encore encaissé de montant mais a comptabilisé un apport à recevoir d'un montant de 1 000 000 \$ à la suite de la signature de l'entente le 30 mars 2016.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

9. Information concernant le capital (suite)

Magnitude 10

En juillet 2015, le gouvernement du Québec a accordé à la Corporation, à titre de partenaire financier, une subvention de 600 000 \$ destinée à soutenir financièrement des entreprises qui mettront en œuvre des projets qui favoriseront le développement durable au sein de celles-ci. Sous réserve de l'accomplissement des obligations de l'Organisme prévues à la présente convention, l'aide financière sera versée en un maximum de trois versements. Tous les montants de l'aide financière qui ne seront pas utilisés devront être remboursés sans délai au gouvernement.

En vertu de cette convention, la Corporation s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, à compter du 29 juin 2015 et au plus tard le 31 mars 2018. Le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation se réserve le droit d'exiger en tout temps que la Corporation lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par cette dernière au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par la Corporation à des fins autres que celles prévues dans la convention. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, à la suite de la signature de l'entente effectuée le 22 juillet 2015, la Corporation a encaissé un montant de 150 000 \$. Deux autres versements seront encaissés au cours des prochains exercices, soit un versement de 360 000 \$ en juillet 2016 et un montant de 90 000 \$ en mars 2018.

10. Politique de gestion du risque financier

La Corporation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2016.

Risque de taux d'intérêt

La Corporation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Corporation à un risque de juste valeur.

Au 31 mars 2016, la Corporation détenait des dépôts à terme pour un montant total de 1 456 527 \$.

Risque de marché

Le risque de marché associé aux placements de portefeuille détenus par la Corporation est faible, ces actifs étant investis dans la trésorerie, marché monétaire et obligation. Quant aux placements dans le Fonds Cycle Capital I, S.E.C., l'objectif de cette société en commandite est d'investir dans des sociétés spécialisées dans les technologies d'énergie propre et des projets d'énergie renouvelable qui contribuent au développement durable, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La société a une durée de vie prévue de 10 ans avec possibilité de prolongation de deux périodes consécutives de 12 mois chacune. La politique de placement de cette société est d'évaluer les instruments financiers dans lesquels elle investit de manière à réduire ce risque tout en respectant les limites établies par sa politique d'investissement. La juste valeur du placement dans le Fonds Cycle Capital I, S.E.C. correspond au risque maximal auquel la Corporation est exposée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'une contrepartie d'honorer ses obligations contractuelles. Les principaux instruments financiers assujettis au risque de crédit pour la Corporation sont l'encaisse et les dépôts à terme.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

10. Politique de gestion du risque financier (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. La Corporation gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers. Les fournisseurs et les charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Également, ce risque de liquidité ne peut être couvert par le placement détenu dans Fonds Cycle Capital I, S.E.C. en raison de l'obligation qu'à la Corporation envers cette entité.

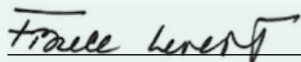
11. Régimes de retraite

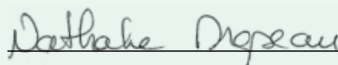
La Corporation offre à ses employés un régime de retraite simplifié qui est un régime complémentaire de retraite à cotisation définies offert et administré par un établissement financier, et auquel adhèrent plusieurs employeurs. Elle offre également un régime enregistré de retraite collectif. La charge de retraite de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 est de 26 933 \$ (27 177 \$ en 2015). Aucun passif futur n'existe pour ce genre de régime.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Au nom du conseil

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Fonds d'action québécois pour le développement durable

Annexe – Frais de développement et d'opération

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	387 395	539 987
Fournitures et dépenses de bureau	3 959	6 087
Téléphone	6 497	9 425
Frais de déplacement et de représentation	13 350	18 302
Loyer	52 461	46 127
Entretien et réparations	9 335	6 111
Assurances	5 029	4 934
Communications	13 270	26 025
Honoraires	11 641	28 589
Frais bancaires	1 056	1 012
Amortissement des immobilisations corporelles	1 329	2 821
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 718	—
	507 040	689 420
Frais généraux et administratifs – Développement	189 635	385 538
Frais généraux et administratifs – Opération	304 561	301 793
Frais généraux et administratifs imputés – Programmation III	5 344	589
Frais généraux et administratifs imputés – Action-Climat	—	1 500
Frais généraux et administratifs imputés – Magnitude 10	7 500	—
	507 040	689 420

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FAQDD.QC.CA

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

125, boul. Charest Est, bureau 305 | Québec (Québec) G1K 3G5

infos@faqdd.qc.ca | Tél. : 418-692-5888 | Téléc. : 418-692-1148

